

Permanences en conseil conjugal & familial

POURQUOI : Conflit, crise du couple,
manque de communication, besoin de
réfléchir et de changement

QUAND : Difficultés
couple ou famille

POUR QUI : Individuel,
couple, parents, enfants
et adolescents



Permanences en conseil conjugal & familial

Consultation gratuite qui permet :

- D'être **écouté** et pouvoir s'exprimer librement sans jugement
- D'être **informé** sur des sujets liés à la vie personnelle familiale et conjugale
- **Orienter** vers d'autres services et professionnels
- D'**accompagner** le couple ou la personne dans sa réflexion

Contact pour prise de rendez-vous
Communauté de Communes
du Bassin de Pompey
Service Action Sociale 03.83.49.81.31
cmouchette@bassinpompey.fr